

Adresse de la société populaire de Privas (Ardèche) qui instruit la Convention du départ d'un cavalier armé et équipé et autres dons patriotiques, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Privas (Ardèche) qui instruit la Convention du départ d'un cavalier armé et équipé et autres dons patriotiques, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 409-410;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27034_t1_0409_0000_15

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Pithiviers, 28 germ. II] (1).

27

La municipalité provisoire du Havre-Marat (1) envoie à la Convention 100 liv. que la compagnie des canonniers de la 15^e division a consacrées aux frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Le Havre-Marat, 22 flor. II] (3).

« Citoyens représentants,

Le citoyen Charles Bérigny, capitaine de la 3^e Compagnie des canonniers de la 15^e division stationnée en notre commune, a remis à la municipalité la somme de 100 livres, montant d'un jour de solde, au nom de la dite compagnie, pour la construction d'une frégate qui s'appellera la Raison ou pour tout autre objet utile à la République.

Cette offrande, ont-ils dit, est modique, mais elle est faite par des soldats républicains qui sont toujours prêts à sacrifier jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le triomphe de la liberté et de l'égalité.

Nous nous empressons, Citoyens représentants, de vous transmettre le vœu et les expressions de ces braves sans-culottes. S. et F. ».

BAYLE (maire), LEMESLE fils, BELOT, POUCHET (off. municipaux).

28

L'agent national près le district de Senlis informe la Convention, que des biens estimés 28,587 liv., ont été vendus 99,825 liv., et d'autres évalués 1,304 liv., ont été vendus 66,970 liv.

Insertion au bulletin (4).

29

La Société populaire de Pithiviers (5) écrit qu'elle a armé, monté et équipé un cavalier; qu'elle a déposé sur l'autel de la patrie 583 marcs d'argenterie, que 41 marcs seront incessamment envoyés à la monnaie; que 1,285 chemises, 64 paires de bas, 49 paires de souliers, 36 draps et autres effets en linge, 230 liv. 8 sols en numéraire, et 531 liv. 5 sols en assignats, ont été portés au district. La même Société invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) Seine-Inférieure,auj. S.-Marit.
 (2) P.V., XXXVII, 272. Bⁱⁿ, 1^{er} prair. (suppl^t).
 (3) C 302, pl. 1088, p. 6.
 (4) P.V., XXXVII, 272. Bⁱⁿ, 28 flor.; M.U., XXXIX, 459; Mon., XX, 501; J. Perlet, n° 604; C. Eg., n° 638.
 (5) Loiret.
 (6) P.V., XXXVII, 272. Bⁱⁿ, 28 flor. (suppl^t).

« Législateurs,

Des traîtres avaient conspiré contre la liberté, ils ont subi le supplice dû à leurs forfaits : puisse ce grand exemple de la justice du peuple faire tomber le masque des faux patriotes et ruiner à jamais les espérances perfides de ceux qui voudraient ressusciter la royauté.

Les sans-culottes du district de Pithiviers viennent d'augmenter le nombre de nos braves défenseurs d'un cavalier jacobin qu'ils ont armé et équipé à leurs frais; son âme est aussi ferme que la trempe des armes que lui a remises notre président; il a entonné avec nous des hymnes de combat et prêté entre nos mains le serment des républicains; il est sorti de nos murs duodi dernier, accompagné d'un grand nombre de citoyens et de citoyennes et son dernier adieu a été : vive la République, vive la Montagne. Ainsi partent les guerriers chez un peuple libre, ainsi s'arrache des bras d'une épouse le républicain qui va combattre des esclaves.

Législateurs, le district de Pithiviers serait indigne de la liberté s'il ne concourait de tous ses efforts à l'affermir. Nombre de ses enfants combattent aux frontières; 583 marcs d'argent, dépouille du fanatisme sont déjà à la monnaie; 41 marcs, 6 onces, 4 gros partiront incessamment, 1 285 chemises, 64 paires de bas, 49 paires de souliers, 1 paire de bottes, 36 draps, 200 livres de charpie, 230 liv. 8 s. en numéraire, 551 liv. 5 s. en assignats. Tels sont les dons patriotiques dont le district de Pithiviers se glorifie moins que du républicanisme qui les a produits. Ici les caves sont bouleversées, la terre se lessive, et la chaudière ardente prépare la foudre qui doit anéantir les tyrans.

Restez à votre poste, vertueux représentants, ne le quittez que quand le salut du peuple sera assis sur des bases inébranlables. Alors venez parmi nous recevoir la couronne civique que nos mains vous préparent et que nos cœurs vous destinent ».

GILBON (présid.), POINTEAU, ROYET, ROIZEAU.

30

Le receveur du district de Vouziers (2) annonce avoir reçu en dons patriotiques des citoyens du district 8,072 livres 6 sols.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

31

La Société populaire de Privas (4) instruit la Convention du départ d'un cavalier qu'elle vient d'armer, monter et équiper, ainsi que

(1) C 302, pl. 1088, p. 5.
 (2) Ardennes.
 (3) P.V., XXXVII, 272. M.U., XXXIX, 459; C. Eg., n° 638; Bⁱⁿ, 1^{er} prair. (suppl^t).
 (4) Ardèche.

des efforts qu'elle fait pour extraire le salpêtre du sein de la terre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Privas, s.d.] (2).

« Représentants de la Nation,

Toute la France retentit de cris d'allégresse et de félicitation sur vos glorieux et immortels travaux; et bientôt l'univers entier les célébrera; continuez sauveurs de la patrie et vous serez toujours secondés.

Nous vous avons déjà annoncé l'envoy de trois deffenseurs à la Légion montagnarde; maintenant nous venons de faire partir pour l'armée un cavalier armé et équipé; nous nous occupons sans cesse des moyens d'extraire et préparer le salpêtre, cette matière précieuse qui doit servir à achever de foudroyer les ennemis de la liberté, et rétablir d'un pôle à l'autre les droits de la nature, inséparable de la raison et de l'indépendance.

Vive la République, vive la Montagne! »

PÉROUSE, BOUVIER, RIOU, DUVAL, DANASTARYS.

32

L'administration du district de Vire (3) informe la Convention que des biens nationaux, estimés 7,700 liv., ont été vendus 30,750 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité des domaines nationaux (4).

33

Les administrateurs du district de Versailles, attentifs à recueillir les actions vertueuses de leurs administrés, apprennent à la Convention que Théodore Boivin, journalier, père de trois enfans, et ex-volontaire du 8^e bataillon de Seine-et-Oise, renonce à 313 liv. 5 sous 11 den. qui lui étoient alloués à titre de secours, conformément à la loi, en faveur d'autres volontaires indigens.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Versailles, 23 flor. II] (6).

Le génie créateur plane dans la Convention nationale. Elle a dit: Que la lumière de la Raison soit! et soudain son flambeau a brillé des Pyrénées à Dunkerque et du Rhin à l'Océan Atlantique. Elle a mis les vertus à l'ordre du jour et toutes les vertus ont été aussitôt en pratique; mille traits de courage, de générosité, de désintéressement, de dévouement patriotique, de piété filiale, d'humanité sont tous les jours mis sous ses yeux, nous avons cru que, parmi les

(1) P.V., XXXVII, 272. Bⁱⁿ, 28 flor. (suppl^t).

(2) C 303, pl. 1113, p. 13.

(3) Calvados.

(4) P.V., XXXVII, 272. Bⁱⁿ, 28 flor.; J. Perlet, n° 604; J. Sablier, n° 1324; Mon., XX, 500; Feuille Rép., n° 320.

(5) P.V., XXXVII, 273. Voir ci-après n° 64.

(6) C 302, pl. 1098, p. 15.

exemples de générosité et de désintéressement pouvait être placé celui dont la Convention prendra connaissance par la lecture de la copie que nous lui faisons passer.

Nous nous flattons que ce trait ne sera pas le dernier dont nous aurons la satisfaction de lui faire part. S. et F. ».

MICHEL, CHAILLON, GAUTHIER, GAUTHIER, BOURNIZET, FORSAUX, GAZARD.

[Aux Adm. du distr. de Versailles, s.d.].

Citoyens,

Louis Théodore Boivin, journalier, père de trois enfans et ex-volontaire du 8^e bataillon de Seine-et-Oise, en remerciant la nation des secours qu'elle lui a envoyés pour subvenir à la subsistance de son épouse et de leurs dits trois enfans, attendu que les citoyens La Croix et Musset représentans du peuple dans le département de Seine-et-Oise l'ont pris en réquisition à l'époque du 4 nivôse dernier pour l'extraction des plombs et cuivres du ci-devant château de Marly, et par conséquent l'ont exempté de retourner à son bataillon; vous renvoie les 313 liv., 5 sols, 11 deniers qui lui étoient alloués à titre de secours conformément à la loi du 4 mai dernier, vu que les travaux auxquels il a été et est encore employé aujourd'hui lui fournissent les moyens d'alimenter sa famille, mais néanmoins demande que cette somme soit répartie entre les familles les plus indigentes de ceux qui se sont enrôlés avec lui, offrant toujours ses bras et son sang pour abattre le despotisme et soutenir sa patrie dans le cas où cette mère chérie se trouverait lésée et l'appellerait à son secours.

P.c.c. GAZARD (secrét.).

34

Lamble, cultivateur (à Laqueue, distr. de Corbeil, Seine-et-Oise), père de 8 enfans, dont 4 soldats, ayant une voiture et trois chevaux requis pour les charrois, content de la bienveillance de ses concitoyens, trop heureux d'être utile à sa patrie, renonce à la somme de 360 liv. de secours, pour qu'elle soit appliquée aux frais de la guerre (1).

LAMBLE, admis à la barre, s'exprime ainsi:

Citoyens représentans du peuple,

Je suis cultivateur. J'ai huit enfans, 4 sont au service de la patrie, une voiture et 3 de mes chevaux sont employés dans les charrois, mes sentimens sont ceux d'un homme dévoué au maintien de la République et des loix; ce n'est pas assez de mes enfans, pas assez de ma fortune, au besoin je verserai mon sang. C'est parce que l'on connaît mes sentimens, c'est parce qu'on sait que l'absence de ma famille et le service de ma voiture et de mes chevaux peuvent me mettre dans un défaut d'aisance que dans ma commune les distributions des secours que vous avez accordés aux parents des défenseurs de la patrie m'ont compris dans

(1) P.V., XXXVII, 273 et 322.